

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

1/ Commission Finances :

- Electricité : Afin de palier à la hausse du coût d'énergie sur les bâtiments publics et l'éclairage public, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal :
- qu'il a signé une attestation sur l'honneur pour bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'électricité, 2 critères étaient à respecter : - 10 employés et bilan dernier n'excédant pas 2 000 000 €. Le SIEEEN nous transmettra la procédure à suivre pour bénéficier de cette offre.
- Eclairage public : réduire l'éclairage le matin et le soir d'une heure soit : le matin de 7 h jusqu'à la levée du soleil et le soir du coucher du soleil jusqu'à 21 h. Réduction candélabres Avenue de la Gare, Place Pouyat, maison médicale et mur de l'école primaire.
L'illumination pour Noël sera basée sur les mêmes horaires (marché de Noël et du 20 décembre au 01 janvier)
- Chauffage bâtiments communaux : respecter les températures 19° et baisser les thermostats le soir et week-end.
- Location MJLC : Prévoir en début d'année une hausse sur le montant du chauffage.
- Cantine : Des bons de commande auprès des commerçants livrant la cantine sont dorénavant signés pour limiter le gaspillage alimentaire.

- Décision modificative n° 2

Budget commune - Investissement

Travaux Agence Postale (îlot numérique) La poste propose du matériel informatique (ordinateur, imprimante...) à la disposition du public. Angélique FORTERRE, responsable de l'agence postale, suivra une formation et pourra guider les utilisateurs. L'îlot numérique sera ouvert aux horaires de l'agence postale.

Achat Appareil électroménager cantine (support et four) - Subvention appel à projet Conseil Régional

- **Redevance occupation domaine public 2022 :**

Une indemnité est versée à la commune par : Orange, Antargaz, EDF, qui occupent le domaine public soit aérien soit souterrain

Orange : 1 147.00 €

ENEDIS : 221.00 €

Antargaz : 187.00 €

2/ Commission « Personnel » :

Contraî aidé :

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat unique d'insertion de 6 mois soit du 08 novembre 2022 au 07 mai 2023 pour une durée hebdomadaire de 26 h. La commune bénéficie d'une aide de l'état de 40 %.

3/ Habitat - bâtiments - voirie:

Bien sans maître :

M. le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de la parcelle B 702 est décédé depuis plus de 30 ans.

Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, bien de propriétaire non connu pour lequel la taxe foncière sur la propriété bâtie n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans ou a été acquitté par un tiers, bien de propriétaire non connu, non assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lequel la taxe foncière sur la propriété non bâtie n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans ou a été acquittée par un tiers.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir la parcelle en question.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à effectuer le lancement de la procédure d'acquisition de biens vacants sans maître sur le territoire de la commune, ainsi que d'entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Bâtiment de la Poste :

Estimation par Maître POUVIAUD Aurélie : 100 000.00 €.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à publier la vente et à signer tous les documents liés à la publication.

Location appartement la Fabrique n° 6 pour un montant de 350 € et 20 € de charges à compter du 30 septembre

Location appartement Résidence A. Bonnet pour un montant de 450 € à compter du

Bâtiment La Grande Revenue avec toiture photovoltaïque

Bail consenti pour une durée de 30 ans, parcelle E 542 d'une superficie de 1 096 m².

A la charge du bailleur d'effectuer le terrassement, une tranchée permettant le raccordement des câbles au réseau public de distribution, mettre en œuvre une solution d'évacuation des eaux pluviales sur le site et d'effectuer toute prescription concernant le risque incendie et toute prescription environnementale. Assurer le bâtiment en mentionnant que la toiture est équipée de panneaux photovoltaïques. Un droit de passage leur est accordé.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer l'acte administratif.

Bâtiment La Grande Halle : En attente du montant des travaux par l'architecte.

Bâtiment MJLC : Un artisan interviendra en début de semaine pour réparer les fuites.

3/ Communauté de communes

Projet de création de micro-crèche sur le secteur Entre Loire et Morvan

La communauté de communes compétente en la matière de « petite enfance » a signé une convention territoriale globale avec la CAF et les quatre centres sociaux du territoire. Un questionnaire à destination des familles a été diffusé et l'étude démontre un réel besoin de mode de garde d'enfants suite à une diminution du nombre d'assistantes maternelles. Le conseil communautaire a donné son accord de principe pour lancer le projet d'une micro-crèche et recherche un lieu pour l'implanter.

La commune a proposé un terrain situé en face d'âges et vie à la Petite Revenue avec les critères suivants : quartier intergénérationnel, à proximité de la maison santé avec ses 3 médecins, ainsi que du Centre Social et du Centre secours. D'un point de vue géographique un lieu central par rapport aux autres communes de l'ancien canton.

4/ Questions diverses :

- ◆ Recensement de la population : Recherche de 2 agents recenseurs (contacter les précédents)
- ◆ Conseiller régional : visite de Sylvain Mathieu conseiller régional le 13 octobre
- ◆ D.E.T.R 2023 : travaux Grande Halle (dossier à envoyer en sous-préfecture fin novembre)
- ◆ Cté parents d'élèves : prise en charge des cadeaux de Noël aux enfants pour un montant de 600.00 €
- ◆ Repas CCAS prévu le 04 décembre pour les plus de 70 ans. Les commerçants seront contactés pour effectuer un don.
- ◆ Sictom des Morillons : Container à verre sera installé fin octobre
Déplacement des containers au cimetière
Horaires déchetterie : lundi au vendredi : 07 h 45 à 11 h 45
Samedi : 09 h à 12 h et de 14 h à 16 h 15
- ◆ Syndicat transports scolaires : Point d'arrêt au Bois Clair. A ce jour aucune nouvelle
- ◆ Commission fleurissement : prévoir une réunion
- ◆ 2023 : 100 ans du monument aux morts.